



Municipalité



Au Village 22 - 1426 Corcelles-Concise

Tél. 024 434 18 08

e-mail : corcelles-concise@bluewin.ch

BULLETIN COMMUNAL

15 janvier 2019

A V I S

Recensement des chiens pour l'impôt 2019

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils doivent annoncer au Contrôle des habitants,
jusqu'au 28 février 2019, au plus tard :

- a) *Les chiens achetés ou reçus en 2018*
- b) *Les chiens nés en 2018 et restés en leur possession*
- c) *Les chiens abattus, vendus ou donnés en 2018*
- d) *Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés dans la commune*

Les chiens déjà recensés en 2018 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office, il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

Les propriétaires de chiens qui devront se présenter à l'autorité communale, selon les critères ci-dessus, sont priés d'apporter le certificat de la puce électronique.

La Municipalité